

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – SANCHEZ – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absents excusés : Mmes GREFFIER – MAURY – BROUSSE – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- DEMANDE DE SUBVENTIONS CHAUDIERE BOIS : ADEME, REGION.**

M. le Maire informe ses collègues qu'il a sollicité le Syaden en vue de réaliser une étude permettant d'évaluer l'opportunité d'installer une chaudière bois à l'école maternelle.

Cet équipement permettrait de réduire l'empreinte carbone tout en valorisant une filière énergétique propre, performante et respectueuse de l'environnement.

Le montant de ce projet s'élève à 56 614 € H.T.

Il indique que ce type de travaux peut faire l'objet d'aides financières et propose à ses collègues de solliciter l'ADEME pour une demande de subvention de 11 512 € et la région Occitanie pour une subvention de 10 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour le dépôt des demandes auprès des deux institutions.

#### **- MODIFICATION DU P.L.U.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la révision du P.L.U. a été approuvée le 18 mars 2024.

Son application depuis son approbation fait ressortir des dispositions qu'il conviendrait de modifier.

Le bureau d'études SOLIHA consulté pour réaliser cette mission fait une proposition de 10 260 € H.T.

M. le Maire propose à ses collègues de lancer la procédure de modification et d'accepter la proposition du bureau d'études SOLIHA.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **- CONVENTIONS : FRANCE TRAVAIL – CDG/GRETA.**

##### - Convention France Travail :

M. le Maire expose à ses collègues que dans le cadre de la gestion des ressources humaines, il convient de mener une réflexion sur le futur départ en retraite des agents du service technique.

Il propose à ses collègues d'adhérer au dispositif initié par France Travail intitulé « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle » qui permet à la collectivité de recruter un demandeur d'emploi sur une offre d'emploi déposée préalablement auprès de France Travail.

Dans ce cadre, la formation du candidat auprès de la collectivité lui permet de bénéficier de 300 heures avec à terme une éventuelle embauche.

A l'issue de ce dispositif, un contrat de travail d'au moins 6 mois sera proposé au candidat en fonction de son aptitude. La collaboration peut s'arrêter ou une embauche peut être proposée.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire à signer la convention avec France Travail.

##### - CDG/GRETA :

M. le Maire expose à ses collègues que dans le cadre du lancement de la formation d'aide des collectivités territoriales porté par le GRETA et le CDG 11, la commune a été sollicitée afin d'intégrer ce dispositif et d'accueillir un stagiaire.

Cette formation est prévue du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 avril 2026 et l'accueil du stagiaire s'effectuera sur un principe d'alternance entre temps de formation et immersion professionnelle.

M. le Maire propose à ses collègues d'engager cette démarche.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le maire à signer la convention.

#### **- BIENS VACANTS.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune avec l'appui de la Safer a engagé une procédure visant à l'identification et à la maîtrise des biens vacants et sans maîtres.

A l'issue de cette étude, le patrimoine foncier a été répertorié et M. le Maire propose de constituer une réserve foncière dans le cadre des projets de développement ou de protection du territoire naturel ou forestier.

Après étude, il semble pertinent d'engager une acquisition des parcelles dont la superficie paraît intéressante.

La totalité des acquisitions serait de 2 ha 45 et les propriétaires concernés sont au nombre de cinq.

Le transfert de propriété se fera par acte administratif et son montant est estimé à 500 € par propriétaire.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour engager cette démarche et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **- ACQUISITION AX 14, PARCELLE « LA CABANE », SUPERFICIE DE 291 M<sup>2</sup>.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 30 juin 2025, la commune a engagé une procédure d'acquisition d'une partie de la parcelle référencée AX n° 14 appartenant au Vignobles de La Ferrandière.

Cette acquisition a pour objet de permettre d'installer une antenne relais Orange.

La superficie exacte a été établie par bornage par le géomètre expert de la société Orange pour une bande de 291 m<sup>2</sup>.

Après négociation avec le représentant des Vignobles de La Ferrandière, un prix forfaitaire de 500 € a été validé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition de cette parcelle et mandate le Maire pour signer l'acte. Il indique que les frais seront à la charge de la commune.

#### **- AUTORISATION OUVERTURE CREDITS 2026.**

Comme tous les ans et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose à ses collègues l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2026.

Ils portent sur les opérations figurant sur le budget 2025 et le montant maximum est de 25 % des crédits ouverts sur ledit budget 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits.

#### **- DECISION MODIFICATIVE N° 7.**

Afin de financer les annuités de remboursement de l'emprunt réalisé pour le financement de l'acquisition de la parcelle proche du bâtiment des services techniques, il y a lieu de réaliser une décision modificative.

Les virements ci-après seront apportés :

<b>DM N° 7 : DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article – Chapitre – Opération	Montant	Article – Chapitre – Opération	Montant
1641 - 16	+ 2 000 €		
2131 – 21 – 244	- 2 000 €		
Gros travaux école primaire			
66111 – 66 Intérêts d'emprunt	+ 2 000 €		
6411 – 012 Personnel titulaire	- 2 000 €		

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### **- SALLE MARCOU : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT D'UTILISATION.**

M. le Maire expose à ses collègues que les demandes d'utilisation de la salle Marcou sont de plus en plus nombreuses.

Il indique qu'aucun règlement n'existe et qu'il paraît important de fixer les règles d'utilisation.

Il mandate M. Stéphane AZEMA afin de réfléchir avec un groupe d'élus sur des propositions et un projet de règlement sera examiné lors d'un prochain conseil.

- **DIVERS.**

- Extension centre médical.

M. le Maire informe ses collègues que l'ouverture des plis a été réalisée.

Une information plus complète sera communiquée aux élus après vérification des offres par M. Raymond PAULY, Architecte.

- Vœux personnel communal.

La cérémonie des vœux au personnel communal aura lieu le vendredi 19 décembre 2025.

- Subventions.

- Carcassonne Agglo : 10 000 € pour l'opération « Démolition maison MACO »,
  - Agence Nationale des Sports : 10 000 € pour le parcours sportif.

- Festivités du 13 juillet.

M. le Maire propose à ses collègues qu'une réflexion soit menée pour l'animation des futures festivités du 13 juillet en partant du principe que les feux d'artifices à cette période ne seront plus autorisés.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

\* M. COULONVAL informe ses collègues du repas de fin d'année de la réserve communale.

\* M. AZEMA rappelle que la soirée des festivités de fin d'année aura lieu le samedi 27 décembre avec au programme, une retraite aux flambeaux et le report du feu d'artifices prévu initialement le 13 juillet.

Il informe également la création d'une association de parents d'élèves et rend compte du dernier conseil d'école avec notamment la demande de climatiseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 20.



Le Maire,

Alain MARTY